



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 30 juin 2021

CONVENTION VILLE AMIE DES ENFANTS UNICEF : PLAN D'ACTION 2020-2026

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Marianne POULAIN, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Martine LIEDOT, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Patricia QUERO-RUEN, Antoine GOYER à Ludovic JEGO.

Absentes :

Anne-Valérie RODRIGUES, Brigitte LE LIBOUX.

Secrétaire de séance : Christine BARETTE

**Présents : 29
Pouvoirs : 02
Absentes : 02**

**DIRECTION EDUCATION ENFANCE
JEUNESSE SPORT**

n°17

CONVENTION VILLE AMIE DES ENFANTS UNICEF : PLAN D'ACTION 2020-2026

Rapporteur : Jean-Guillaume GOURLAIN

La Ville de Ploemeur souhaite poursuivre son partenariat avec l'UNICEF et renouveler le titre Ville amie des enfants.

Après avoir affirmé son intention de devenir candidate au partenariat avec UNICEF France lors du conseil municipal du 17 novembre 2020, la candidature de la Ville a été acceptée lors de la commission d'attribution du titre du 26 mars 2021, faisant ainsi de Ploemeur une Ville amie des enfants partenaire d'UNICEF France.

Ainsi, la Ville doit adopter le plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse (annexe) sur lequel elle s'est engagée.

Vu le Code Général Des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Vu le dossier de candidature de la Ville de Ploemeur ;

Vu le plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse ;

Vu la convention de partenariat liant la Ville de Ploemeur et UNICEF France pour le mandat ;

Vu l'avis de la Commission 1 « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du 15 juin 2021 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** Le plan d'action municipal 2020-2026 Ville Amie des Enfants UNICEF.
- **AUTORISE** Le Maire ou son représentant à signer le présent protocole d'accord et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire